

BauderLIQUITEC PMMA Grundierung Bitumen/Asphalt

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression: 04.10.2017

Numéro de version 6

Révision: 25.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / de la préparation et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: BauderLIQUITEC PMMA Grundierung Bitumen/Asphalt

Code du produit: 223200005

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

voir l'article 16

Emploi de la substance / de la préparation: Enduit d'empregnation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

Paul Bauder GmbH & Co. KG
Korntaler Landstrasse 63
70499 Stuttgart
Deutschland

Fournisseur:

Paul Bauder AG
Alte Zugerstrasse 16
CH-6403 Küssnacht a. R.
041 854 15 60
www.bauder.ag
info@bauder.ag

Tox Info Suisse:

145
www.toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 flamme



GHS07

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

- méthacrylate de méthyle acrylate de 2-éthylhexyle
- Néopentylglycol diacrylate propoxylate

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

vPvB: Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description:

- Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux		
CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Reg.nr.: 01-2119452498-28-0000 01-2119452498-28-0025 01-2119452498-28-0028	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25 – 50 %
CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Reg.nr.: 01-2119453158-37	acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	2,5 – 10 %
CAS: 84170-74-1	Néopentylglycol diacrylate propoxylate Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	≥ 1 – ≤ 2,5 %

Indications complémentaires:

- Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après inhalation:

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

- Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
- Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

- Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Migraine Etourdissement Sensibilisation cutanée
- Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après inhalation, même en l'absence de signes de la maladie, corticostéroïde par inhalation (par exemple Ventolair) donner.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

- CO₂, sable, poudre d'extinction, mousse.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

- Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NO_x)
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Rampants vapeurs peuvent se traduire par une plus grande distance de l'allumage!

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

- Porter un vêtement de protection totale.
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

- Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
- Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs / poussière / aérosol.
- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Cool parce que lorsque le récipient de polymérisation chauffé. Par la chaleur, refroidir les récipients avec de l'eau. De refroidissement d'urgence pour les cas d'incendie à proximité. Récipient fermé pour protéger contre la chaleur (augmentation de pression). Éviter la chaleur.
- Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
- Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
- Au moins 7 changements d'air.
- Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

- Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager. Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Seuls les équipements anti-explosion.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Tenir à l'abri de la chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Ne conserver que dans le bidon d'origine. Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

- Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Autres indications sur les conditions de stockage:

- Stocker au frais et au sec dans des bindons bien fermés.
- Stockage nécessaire dans un local collecteur.
- Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
- Max. 30°C Température de stockage.
- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement de construction ou d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

- Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

80-62-6 méthacrylate de méthyle (25 – 50 %)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 420 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 210 mg/m³, 50 ppm
S SSc;

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle (2,5 – 10 %)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 38 mg/m³, 5 ppm
Valeur à long terme: 38 mg/m³, 5 ppm
S SSc;

DNEL

80-62-6 méthacrylate de méthyle

Inhalatoire	DNEL (travailleur)	210 mg/m ³ (Long-term – local effects) 210 mg/m ³ (Long-term – systemic effects) à long terme
	DNEL (population)	74,3 mg/m ³ (Long-term – systemic effects) 105 mg/m ³ (Long-term – local effects)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Dermique	DNEL	242 µg/cm ² (Employé / industriel / commercial) à long terme et à court terme
Inhalatoire	DNEL	37,5 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial)

84170-74-1 Néopentylglycol diacrylate propoxylate

Dermique	DNEL (travailleur)	3,33 mg/kg bw/day (Long-term – systemic effects)
	DNEL (travailleur)	0,177 mg/m ³ (Employé / industriel / commercial)
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	11,75 mg/m ³ (Long-term – systemic effects)

PNEC

80-62-6 méthacrylate de méthyle

PNEC sédiment	1,47 mg/kg dw (sol) 5,74 mg/kg dw (eau douce)
PNEC	0,094 mg/l (L'eau de lac) 0,94 mg/l (eau douce)

(suite page 6)

(suite de la page 5)

103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle

Sol	2,3 mg/l (Les microorganismes du sol)
	1 mg/l (sol)
PNEC	0,0023 mg/kg (prise orale)
eau	0,126 mg/l (sédiment)
	0,002727 mg/l (eau douce)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire:

- Assurer une bonne ventilation.
- En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

- Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
- À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants

- Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

- Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide.
- Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

- Butylcaoutchouc

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

- Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

- Gants en cuir

(suite page 7)

(suite de la page 6)

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

EN-Norme: EN 166

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

- **Forme** Liquide
- **Couleur** Jaunâtre

Odeur

Genre ester

Seuil olfactif

Non déterminé

valeur du pH

Non déterminé

Changement d'état

- **Point de fusion / point de congélation** Non déterminé
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé

Point d'éclair

10°C (EN ISO 3680)

Inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

Température d'inflammation

252°C (2-EHA)

Température de décomposition

Non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion

- **Inférieure** 1,7 Vol % (MMA)
- **Supérieure** 12,5 Vol % (MMA)

Pression de vapeur

38,7 (MMA) hPa

Densité à 20°C

1,03 g/cm³ (EN ISO 2811-1)

Densité relative

Non déterminé

Densité de vapeur

Non déterminé

Taux d'évaporation

Non déterminé

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol / eau

log Pow: 4,29 (2-EHA); (25°C, OECD 107)
log Pow: 1,38 (MMA)

Viscosité

- **Dynamique à 20°C** 260 mPas (EN ISO 2555)
- **Cinématique** Non déterminé

Teneur en solvants

- **VOC (CE)** 0,00 %

Teneur en substances solides

50,6 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.2

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réaction exothermique.
- Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- Une polymérisation dangereuse peut se produire après l'épuisement de l'inhibiteur

10.4 Conditions à éviter Éviter la chaleur

Évitez la lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Réaction violente avec les peroxydes et autres agents réducteurs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Indications complémentaires:

- Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification		
80-62-6 méthacrylate de méthyle		
Oral	DL50 NOAEL	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401) 2000 ppm (rat) dans l'eau potable, 6 – 2000 ppm Constatations: Aucun effet toxique
Dermique Inhalatoire	CL50 NOAEL	> 5000 mg/kg (lapin) 25 ppm (rat) 25 – 400 ppm Résultats: des lésions des muqueuses dans le nez à 400 ppm
	CL50/4h	29,8 mg/l (rat)
103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle		
Oral	DL50	4435 mg/kg (rat) (BASF-Test)
Dermique	CL50	7520 mg/kg (lapin)
84170-74-1 Néopentylglycol diacrylate propoxylate		
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rat)

(suite page 9

(suite de la page 8)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée / irritation cutanée:

- Irritabilité
- Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

- Peut provoquer une allergie cutanée.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

- En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint.
- A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.

Toxicité subaiguë à chronique:

- pas testé.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution:

- Le médicament est rapidement métabolisé (MMA).

Toxicité par administration répétée:

- pas de données disponibles

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

- pas testé.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

- Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

80-62-6 méthacrylate de méthyle	
EC3/16h	100 mg/l (Pseudomonas putida) (Test d'inhibition de multiplication cellulaires, Bringmann-Kühn)
Toxicité aquatique:	
80-62-6 méthacrylate de méthyle	
EC50/48h	69 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
CL50/96h	> 79 mg/l (La truite arc) (OECD 203)
ErC50/72h	> 110 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC/72h	> 110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
EC50/72h	> 110 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD 201)
NOEC	9,4 mg/l (Danio rerio) (OECD 210) fish early life stage test, 35 days 37 mg/l (daphnia magna) (OECD 211) 21 days
103-11-7 acrylate de 2-éthylhexyle	
autre (28d)	> 1000 mg/kg (Les microorganismes du sol) (OECD 217) Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
EC50/48h (statique)	ou de composition analogue.
CL50/96h (statique)	1,3 mg/l (daphnia magna) (OECD 202) Part 1
NOEC/21d	1,81 mg/l (La truite arc) (OECD 203) 0,19 mg/l (daphnia magna) Les détails del'effettoxique se rapporte à la concentration déterminée analyti- quement. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été dérivé de produits de structure ou de composition analogue.
EC50/72h (statique)	1,71 mg/l (scenedesmus subspicatus) (OECD 201) Les détails del'effettoxique se rapporte à la concentration déterminée analyti- quement.
84170-74-1 Néopentylglycol diacrylate propoxylate	
EC50/48h	37 mg/l (daphnia magna)
CL50/96h	2,7 mg/l (Brachydanio rerio)
NOEC/72h	1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/72h	3,4 mg/l (algue)
NOEC	25,3 mg/l (daphnia magna) (48 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications:

- Le produit est aisément biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- **2-EHA:** Peuvent être accumulés dans les organismes.

Le potentiel de bioaccumulation:

- Facteur de bioconcentration: 282.4 (calculé)

(suite de la page 10)

12.4 Mobilité dans le sol

- **MMA:** Une liaison à la phase solide des boues du sol, les sédiments et les eaux usées ne devrait pas. De la surface de l'eau la substance est évaporé lentement dans l'atmosphère. Lorsque la substance dans l'environnement, il verleibt de préférence dans le compartiment dans lequel il a émergé.
- **2-EHA:** Le produit flotte sur l'eau et ne se dissout pas. Adsorption sur le sol n'est pas probable.

Autres indications écologiques:

- **Valeur DCO:** 2-EHA: demande théorique en oxygène (TSD) = 5,6 g/g
- **Valeur DBO5:** 0,14 g/g (MMA)

Indications générales:

- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EW C). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

Recommandation:



- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.
- Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

Code déchet:

- Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

Produits liquides:

Contenir 080111 * déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
080199 déchets a. N. G.

Résidus de produit durci:

080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets
080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchets dangereux. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1263 PEINTURES
IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe 3 Liquides inflammables
Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indice Kemler Attention: Liquides inflammables
No EMS 33
Stowage Category F-E, S-E
A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Indications complémentaires de transport

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 ml

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels D/E

Remarques Classification selon la clause de viscosité (2.2.3.1.4)
> 450 litres Groupe d'emballage II

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
Classification selon la clause de viscosité (2.3.2.3)
> 30 litres Groupe d'emballage II

Remarques

«Règlement type» de l'ONU UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

- Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

- 5000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

- 50000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

- Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales

Indications sur les restrictions de travail:

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

Classe de pollution des eaux:

classe A (Classification propre)

VOC (CE) 0,00 %

VOCV (CH) 0,00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarques pour formation

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555).

L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

Service établissant la fiche technique

Département de la sécurité

Acronymes et abréviations

RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO	International Civil Aviation Organisation
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT	US Department of Transportation
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50	Lethal dose, 50 percent
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam.
Liq. 2	Liquides inflammables – Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Sources

www.gestis.de / www.echa.eu / logkow.cisti.nrc.ca

* Données modifiées par rapport à la version précédente